

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Inscription

Les séjours sont réservés aux membres adhérents de l'association à jour de leur cotisation. L'adhésion annuelle de 15 € doit être acquittée lors de l'inscription (si vous ne l'avez pas déjà réglée en cours d'année) et ne sera pas remboursée en cas d'annulation. Elle est valable du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.

Un contact téléphonique ou un mail suffit pour poser une option. Nous vous adressons alors un devis relatif à votre demande comprenant :

- un bulletin d'inscription où sont incluses les modalités de prise en charge et les consignes d'accompagnement,
- les modalités de paiement.

Afin d'officialiser cette réservation, ces documents doivent nous être retournés complétés et accompagnés d'un versement d'arrhes représentant 30% du prix total du séjour.

- Le solde doit être réglé 1 mois avant le départ.

Des modalités particulières de paiement sont toujours envisageables et doivent nous être notifiées à la réservation. A réception du dossier complet, une confirmation vous sera adressée. Cependant, les inscriptions sont prises dans la limite des places disponibles. En cas d'indisponibilité un autre séjour peut être proposé.

Aptitude au séjour

Chaque inscription est validée après lecture de la fiche d'inscription et des documents annexes fournis. Toute information pouvant nuire au bon déroulement du séjour doit être déclarée au préalable : troubles du comportement, difficultés motrices, besoin de manipulations techniques, appareillages. Dans le cas contraire, découvrant des écarts avec la réalité en séjour, l'ASLP se réserve le droit de transférer la personne sur un séjour mieux adapté ou de la renvoyer en concertation avec sa famille ou son tuteur. Dans ce cas, aucun remboursement ne pourra être consenti, et les frais occasionnés seront à la charge du vacancier.

Prix des séjours

Ils comprennent : les frais d'organisation, l'hébergement, l'encadrement, les excursions, les repas, les transports.

Les dépenses personnelles (souvenirs, cigarettes, téléphone, boissons hors repas...) ainsi que les activités non prévues au programme ne sont pas comprises dans le prix du séjour.

Assurance

L'ASLP garantit par l'intermédiaire de son assurance la MAIF: l'assistance rapatriement, la responsabilité civile pour les fautes incombant à l'association.

L'ASLP décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels, quelles que soient leurs valeurs.

Chaque vacancier est couvert par sa propre assurance responsabilité civile. Tout dégât ou accident provoqué par lui-même sera donc à déclarer auprès de sa propre assurance.

Notre garantie financière est couverte par Groupama. (Association régie par la loi de 1901- Organisme de garantie collective prévue par le livre 11 du code du tourisme)

Garantie annulation

La garantie annulation doit être prise à l'inscription au séjour de vacances. Son montant s'élève à 4% en sus du prix du séjour. **La garantie annulation ne fonctionne qu'après le paiement de l'intégralité du séjour 60 jours avant le départ. Les conditions de cette garantie s'appliquent au décès, à une maladie grave ou un accident nécessitant une hospitalisation de plus de 2 jours.** Est pris en compte également le décès d'une personne de la famille proche.

Les participants absents ou ne respectant pas les dates, heures ou lieux de rendez-vous ne pourront prétendre à aucun remboursement, de même que tout participant interrompant un séjour de son fait.

Annulation

Pour des raisons médicales (certificat à l'appui) :

- 7 jours ou plus avant le début du séjour*, le remboursement s'effectuera dans sa totalité.
- Moins de 7 jours avant le départ*, il sera retenu 30% du prix total du séjour.

Pour tout autre motif :

- 15 jours ou plus avant le départ* seront retenus 50% du prix total du séjour.
- Moins de 15 jours avant le départ*, la totalité du prix du séjour sera due.

* cachet de la poste faisant foi.

Dans tous les cas, les frais de dossiers de 18 € seront retenus.

Argent de poche

Les participants ont besoin de participer aux visites et animations payantes et pour leur frais personnels. N'oubliez pas que, sur la côté principalement, les consommations sont assez onéreuses, veillez donc à avoir assez d'argent de poche pour pouvoir profiter pleinement de vos vacances. Nous pouvons veiller, sur demande, à son utilisation.

Médical (médecin, pharmacie...)

Les frais médicaux sont à la charge des participants. Dans le cas où l'ASLP avance exceptionnellement ces frais, une demande de remboursement sera adressée au vacancier à la fin du séjour. Les vacanciers sous traitement médical viendront équipés de leurs piluliers prévus pour le temps du séjour ainsi que d'une ordonnance de renouvellement en cas de besoin (perte de médicaments, accident du pilulier...). Sans quoi l'ASLP se réserve le droit de faire remplir le pilulier par un professionnel de santé aux frais de l'inscrivant.

Les produits médicamenteux sont stockés dans un lieu discret, sous clé le plus possible, sous la responsabilité des animateurs.

Encadrement

Il a reçu une formation spécifique sur l'animation et la prise en compte des différences, possède la formation aux premiers secours et justifie des compétences nécessaires. 2 animateurs assurent généralement l'encadrement de 7 vacanciers. Un animateur supplémentaire est ajouté à l'encadrement si le groupe est plus important. Nous tenons compte alors de l'autonomie des vacanciers pour le justifier. L'équipe veille au maintien d'un climat serein et convivial et reste vigilance au bien-être de chaque vacancier.

Convocation

Les départs et retours des séjours se font de l'ASL Passions, 4 route de Sémalens - 81710 Saïx. Nous vous communiquons, au maximum 15 jours avant les départs, l'heure des rendez-vous aller et retour du séjour choisi.

L'adresse des séjours vous est notifiée sur la présentation des séjours. Pour tout séjour à l'étranger ou proche de l'étranger, les papiers d'identité sont obligatoires.

Accueil avant séjour

La veille des départs ou le soir des retours, vous pouvez bénéficier d'une nuit d'accueil (places restreintes). Merci de nous consulter.

Convoyage

Un acheminement particulier peut être mis en place dans le but d'accompagner le vacancier de son lieu d'habitation (ou de la gare la plus proche) jusqu'au lieu de départ. Des arrangements sur nos trajets ASLP/lieux de vacances restent possibles (ex: Point de rdv sur Toulouse. Nous consulter)

Concernant le retour, un lieu de dépôt et créneau approximatif vous seront communiquer en amont du séjour. Le jour du retour l'équipe d'animateur prendra contact avec la personne chargée de récupérer le vacancier, pour confirmer un horaire précis. Au delà de 15 km les trajets sont facturés sur la base de 0,505 € le kilomètre.

Voyage

Un vacancier peut être pris ou déposé au passage sur le trajet SAÏX/SEJOUR et vice et versa. Nous déclinons toute responsabilité si l'heure du rendez-vous devait être modifiée au dernier moment ou retardée pour cause d'événement indépendant de notre volonté.

Responsabilité

L'ASLP ne peut être tenue pour responsable des retards dans les dates et horaires de transport aériens ou ferroviaires, de tout accident indépendants de notre volonté ou occasionnés par nos prestataires (transporteurs, hôteliers...).

Nous nous réservons le droit, si les circonstances l'exigent et ce, dans l'intérêt des participants, de modifier un itinéraire, un lieu de séjour, l'exécution d'un programme. Nous nous réservons le droit d'annuler un séjour si le nombre minimum de participants nécessaires à son maintien n'est pas atteint. Une nouvelle destination sera alors proposée. En cas de refus de la part du participant, les sommes versées seront intégralement remboursées, sans autre dédommagement.

Restauration

Les animateurs prennent leurs repas avec les vacanciers et les aident si besoin. Les régimes particuliers et convictions religieuses sont pris en compte et respectés. Nous ne pouvons toutefois proposer des repas Hallal ou Casher.

Fiche trousseau

Une fiche individuelle vous sera fournie, à titre indicatif. Elle devra être placée dans la valise afin d'être vérifiée à l'arrivée et au départ du séjour. **Les personnes autonomes sont responsable de cette vérification.**

En aucun cas l'ASLP ne pourra être tenue responsable des vols ou perte d'effets personnels, d'argent et objets (appareils photos, rasoirs, téléphone....).

Le droit à l'image

Sauf avis contraire par écrit de la part de l'utilisateur, les photos prises lors des séjours pourront être utilisées dans les brochures de communication ainsi que sur les réseaux socio et site internet de l'ASLP.

Acceptation

L'inscription et la participation à l'un de nos séjours implique tant de la part du vacancier que de la personne ou de l'institution assurant l'inscription, l'acceptation pleine et entière des présentes conditions ainsi que des règles des séjours.

